

AVIS DE COURSE

Trophée La Médicale de France
Vendredi 9 au Dimanche 11 Juin 2017
Pertuis Charentais
Société des Régates Rochelaises
Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve :
 - Côtière
- 3.1.2 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux Monotypes GRAND SURPRISE
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants : sans objet

5. PROGRAMME

- Vendredi

- **8h30: INSCRIPTIONS** au bar de la SRR
- **9h00: RECEPTION DES BATEAUX**
- **10H30: Briefing skippers** par le président du comité de course, instructions de course
- **11h00:** Réception des paniers repas, **Départ sur l'eau**, déjeuner sur les bateaux,
- **12H00: Mise à disposition** / envoi de la première manche
- **20h:** Apéro avec Photo de groupe / barbecue / soirée au club house de la SRR

- Samedi:

- **8h:** rendez-vous **au ponton 2**
- **9h: Mise à disposition**
- à partir de 18h30 : retour vers le port de **Saint Martin**
- **20h30:** Diner au Resto Le Belem

- Dimanche:

- **7h:** Petit-déjeuner au Belem
- **8h: Sortie du port**
- **9h: Mise à disposition**
- à partir de 14h : Retour vers ponton Team Winds, n° 57
- **15h30-16h:** Remise des prix à la SRR

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées suivant les prescriptions fédérales

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront : **Côtiers** ou **Construits**
 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

9. CLASSEMENT

- 9.1 **2** courses devra être validée pour valider la compétition.
 9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand de **4 à 8** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 (c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Sans Objet

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents à l'étage du club, lors de la remise des prix, le Dimanche 11 Juin 2017.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cécile Urrutia (cecile.urrutia@srr-sailing.com)

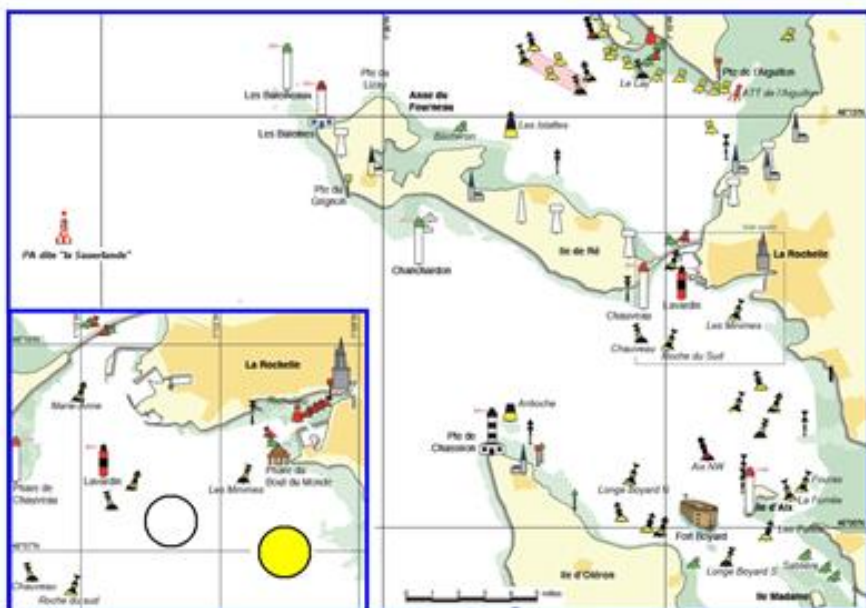
Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

La Rochelle-Pallice ☆			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. 09	05h20	5,55m	75
	11h40	1,62m	
	17h33	5,76m	76
	23h59	1,56m	
Sam. 10	05h52	5,58m	76
	12h16	1,60m	
	18h06	5,78m	76
Dim. 11	00h33	1,53m	
	06h23	5,56m	76
	12h50	1,64m	
	18h38	5,75m	76

Source : maree.info

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE



ROND BLANC :
 46.07.170 N
 01.13.600 W

ROND JAUNE :
 46.07.170 N
 01.11.600 W